

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 20 mars 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **25-03-039 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **25-03-040 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 20 mars 2025.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en retirant les points 6.2 et 8.3 et en ajoutant le point 6.4, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2025
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
6. Administration générale / Finances / Greffe
  - 6.1 Comptes à payer
  - ~~6.2 Affectations spéciales~~
  - 6.3 Règlement d'emprunt numéro 22-165-1 modifiant le règlement 22-165 décrétant un emprunt au montant de 907 500 \$ aux fins de financement du Programme de mise aux normes des installations septiques – Adoption
  - 6.4 Demande d'officialisation de noms de rues adressée à la Commission de toponymie du Québec**
7. Loisirs / Culture / Vie communautaire
  - 7.1 Terrasse bâtiment communautaire / Mobilier – Octroi de contrats
  - 7.2 Parc du Paysan / Plans – Octroi de contrat
8. Travaux publics / Voirie
  - 8.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2025-2026
  - 8.2 Réparation toiture 150, rue Principale (CPE) – Octroi de contrat
  - ~~8.3 Vidange des boues / Acquisition d'un système de pompe – Octroi de contrat~~
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
10. Varia
11. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

#### **25-03-041 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par M. Paul Lavallière

Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2025, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place.

#### **URBANISME / ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE**

##### **25-03-042 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 565 710.74\$, soit approuvée.

**ADOPTÉ**

##### **25-03-043 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 22-165-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 22-165 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 907 500 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – ADOPTION**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'adresse 174, rang du Cinq figurant sur la liste des immeubles qui bénéficient du programme à l'annexe C ne souhaite pas bénéficier du Programme de financement relatif à la mise aux normes des installations septiques;

**ATTENDU** que le propriétaire de l'adresse 9, rue Dorais souhaite bénéficier du Programme de financement relatif à la mise aux normes des installations septiques et ainsi être ajouté à la liste des immeubles qui bénéficient du programme à l'annexe C;

**ATTENDU** que cette substitution d'adresse demande l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 22-165;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 25-02-033 donné par Mme Julie Baillargeon lors de la séance ordinaire du conseil du 20 février 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 22-165-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

##### **25-03-044 DEMANDE D'OFFICIALISATION DE NOMS DE RUES ADRESSÉE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** le projet de développement résidentiel présentement en cours de réalisation sur le territoire de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** que quatre (4) nouvelles rues seront construites dans le cadre de la deuxième phase du projet Quartier du Canal;

**ATTENDU** que la Municipalité désire faire officialiser les odonymes suivants par la Commission de toponymie du Québec :

1. Rue de la Brise
2. Rue des Écluses
3. Rue des Marins
4. Rue du Fleuve

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

De transmettre la présente demande à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser ces odonymes.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente demande, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

## **LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE**

### **25-03-045 TERRASSE BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE / MOBILIER – OCTROI DE CONTRATS**

**ATTENDU** la volonté du conseil d'acquérir du mobilier urbain ergonomique, accessible et adapté aux besoins des aînés pour la terrasse du bâtiment communautaire situé dans le parc de la Rivière-Saint-Louis;

**ATTENDU** qu'une subvention de 100 000 \$ a été octroyée à cet effet à la Municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon  
Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

D'autoriser la dépense pour l'acquisition de mobilier urbain pour la terrasse du bâtiment communautaire au parc de la Rivière-Saint-Louis, selon le montant subventionné.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à cette dépense, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

### **25-03-046 PARC DU PAYSAN / PLANS – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la volonté d'obtenir une offre de services professionnels pour l'élaboration de plans visant à bonifier le réseau cyclable incluant l'éclairage et la plantation au parc du Paysan;

**ATTENDU** que des plans sont requis pour le dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce)*;

**ATTENDU** l'offre de services reçue par la firme Conception paysage, architectes paysagistes, de 19 700 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à la firme Conception paysage, architectes paysagistes pour l'élaboration de plans visant à bonifier son réseau cyclable incluant l'éclairage et la plantation au parc du Paysan, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 21-154.

**ADOPTÉ**

#### **TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

25-03-047

#### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) POUR LA SAISON 2025-2026**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et abrasifs traités;

**ATTENDU** que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU** que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) et des abrasifs traités dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium et abrasifs traités nécessaires aux activités de la Municipalité, pour la saison 2025-2026;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium et d'abrasifs traités dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2025-2026, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉ**

**25-03-048 RÉPARATION TOITURE 150, RUE PRINCIPALE (CPE) – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à la réparation de la toiture du bâtiment municipal situé au 150, rue Principale, actuellement occupé par le Centre de la Petite Enfance (CPE) La Campinoise;

**ATTENDU** que trois (3) entreprises ont été invitées à déposer une soumission;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Toitures Wescott Duhème, ayant déposé une soumission de 27 280.00 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à l'entreprise Toitures Wescott Duhème pour la réparation du toit du bâtiment municipal situé au 150, rue Principale, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense par le Fonds-Entretien de bâtiments.

**ADOPTÉ**

**SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

**VARIA**

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

**25-03-049 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Mathieu Gagné  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 40.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière